Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250519-D20250519-095-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-095
« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le lundi 19 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.**
Date de convocation : mercredi 7 mai 2025 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS *(à partir de la délibération n°2025-078)*, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI *(jusqu'à la délibération n°2025-097)*, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE *(jusqu'à la délibération n°2025-094)*, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Nathalie MICOLAS, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.
Etaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Joël BRUNET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Pascal PAIN (à Eric BEAUFORT), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY).
Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).
Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Bernard PERRET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Patrick MILLET.
Etaient absents : Patricia GRIMAL, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Fabrice VENET.

Objet : Construction d'un parking bois en étage et paysager à Ambérieu-en-Bugey

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2025 ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, indique que le projet concerne la construction d'un parking bois en étage et paysager à Ambérieu-en-Bugey, au sein du territoire de la Plaine de l'Ain.

L'offre de stationnement de ce parking relais rayonnera dans un rayon estimé à 15 km pour les usagers du train.

L'assise foncière se situe sur une ancienne friche industrielle et logistique en plein cœur urbain.

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250519-D20250519-095-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

Rayonnement de la mobilité liée à la gare d'Ambérieu en Bugey

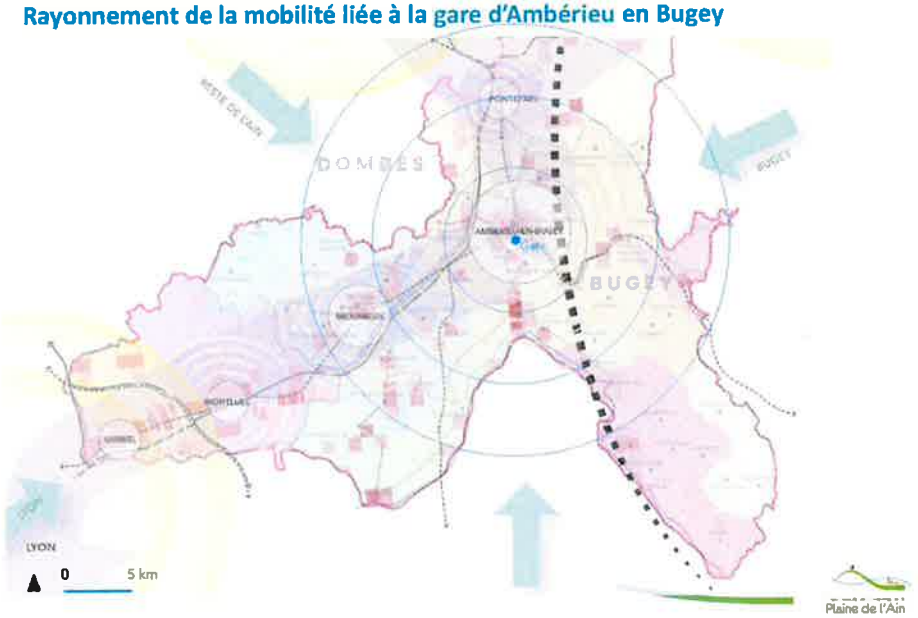

Le projet est desservi par la rue Bravet, il se situe à proximité immédiate de la gare TER et constitue la phase 3 de l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal, amorcé par la livraison du parking co-voiturage en 2023, des abords de la gare et de la rue Sarrail en 2024.

Phase 3 des Travaux du Pôle d'Échange Multimodal

PEM Phase 1 : parvis gare - gare bus - Sarrail livraison fin 2024

PEM Phase, Maître d'ouvrage SNCF : livraison août 2024

PEM Phase 3 : Parking relais en étage et paysager > Etudes en cours

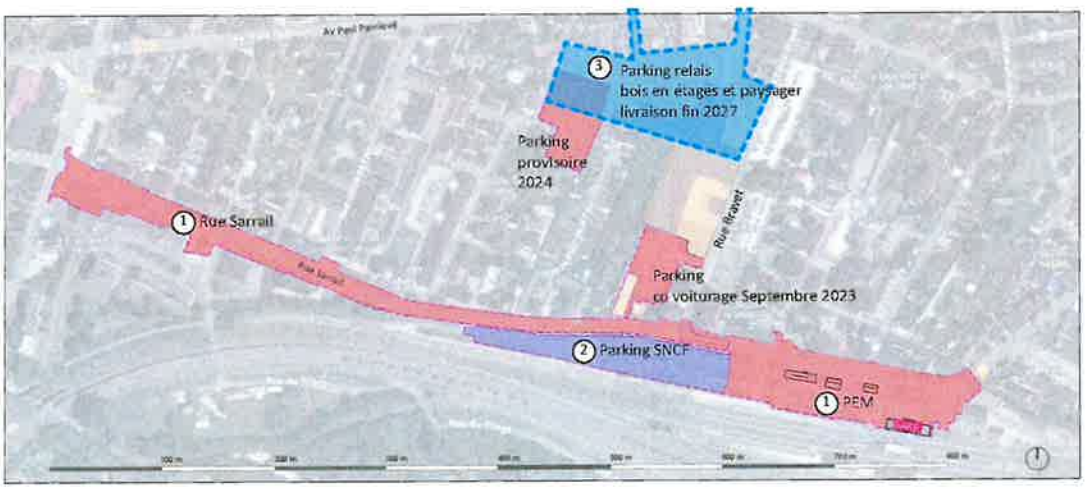

Le parking répondra notamment au besoin de stationnement déficitaire des usagers actuels du quartier gare.

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250519-D20250519-095-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

De plus, les études Prospectives du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire métropolitaine lyonnaise à horizon 2030-2035 prévoient un doublement du cadencement des trains TER d'ici 2030 et montrent un déficit croissant en places de stationnement.

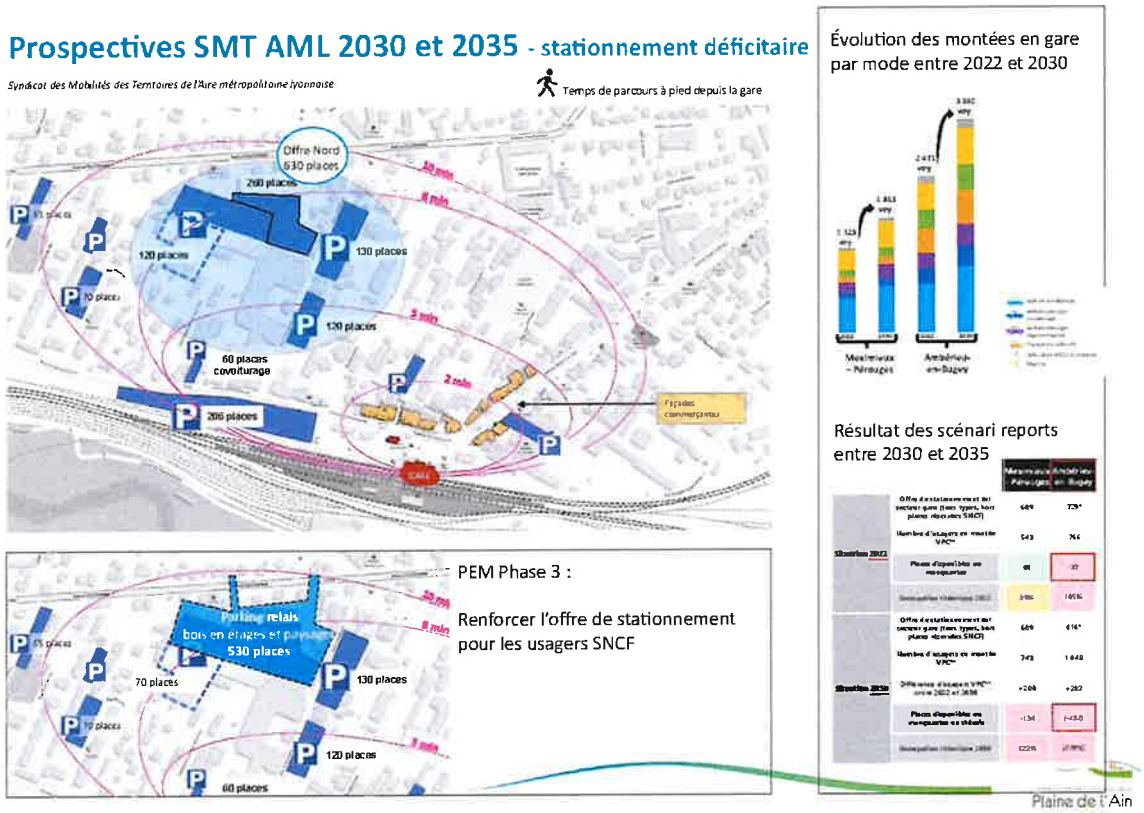

En septembre 2023, la CCPA a étudié la faisabilité de l'aménagement d'un parking relais en étage et modulaire d'une capacité d'environ 430 places.

Un concours de MOE a été lancé fin 2023 avec une estimation des travaux de 4 400 000 € HT.
Le marché a été attribué à Coco architecte et son groupement en juillet 2024, pour un projet en structure bois.

L'étude comparative, demandée au MOE en phase APS, montre que réaliser, directement, un bâtiment de deux étages permettrait d'optimiser le déroulé du chantier sans pénaliser les usagers, et de réaliser une économie de 550 000 € sur les travaux conduits en une phase au lieu de deux.
En phase APD, la capacité totale de stationnement est répartie de la manière suivante : 530 places dont 290 places sur deux étages, et 240 places en parking paysager.

L'étude du projet, en collaboration avec l'association FIBOIS 01, a inclus l'utilisation de bois local et scolyté dans la construction du parking.
Environ 1500 m² de panneaux photovoltaïques seront installés en toiture ; ils alimenteront 35 bornes de recharge électriques et de l'autoconsommation.
Toutes les eaux de pluie seront infiltrées dans des massifs plantés de 60 arbres d'ombrage. Les dalles béton de l'ancienne halle et les enrobés existants seront conservés et renaturés.

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250519-D20250519-095-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

construction d'un parking bois en étages et paysager

Projet Concours - 1 étage

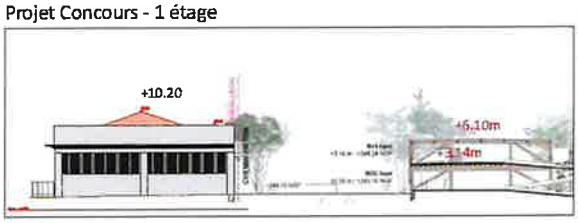

Projet Evolution APD - 2 étages

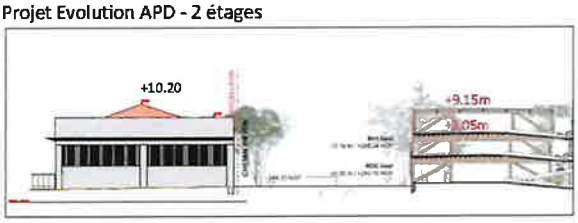

Evolution APD - 2 étages en 1 phase

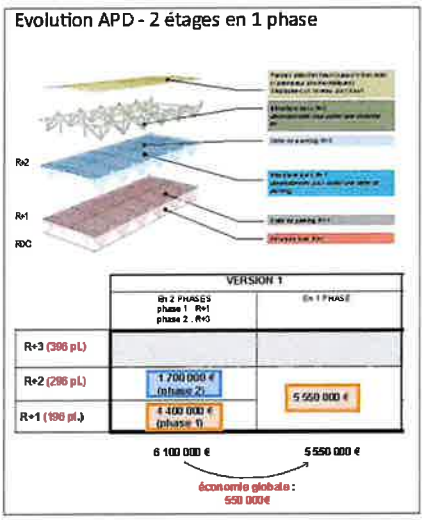

Plan Paysager et RDC

Le projet a été conçu avec une forte considération des questions environnementales qui permettraient d'obtenir diverses subventions pour :

- l'utilisation de bois local et scolyté,
- les travaux de désimperméabilisation,
- les travaux de suppression d'enrobés, de bétons au profit de la renaturation,
- la végétalisation des façades du bâtiments et équipements publics,
- l'installation de bornes de recharge électrique VL et vélo,
- l'installation de vidéoprotection,
- le projet photovoltaïque.

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250519-D20250519-095-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

Éligibles aux subventions

l'utilisation de bois local et scolyté
les travaux de désimperméabilisation
les travaux de suppression d'enrobés, de bétons au profit de la renaturation
la végétalisation des façades du bâtiments et équipements publics
l'Installation de bornes de recharge électrique VL et vélo
L'installation de Vidéoprotection
Le projet photovoltaïques

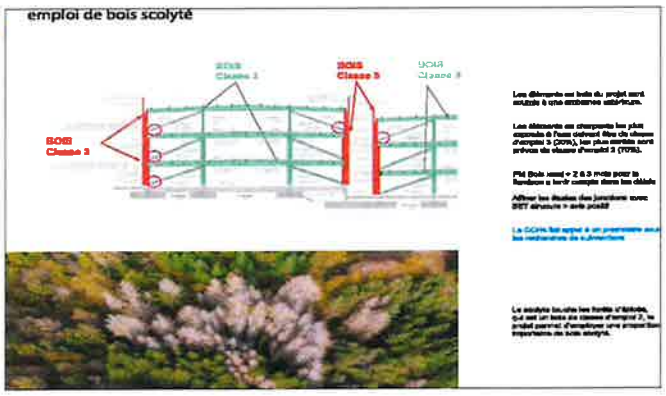

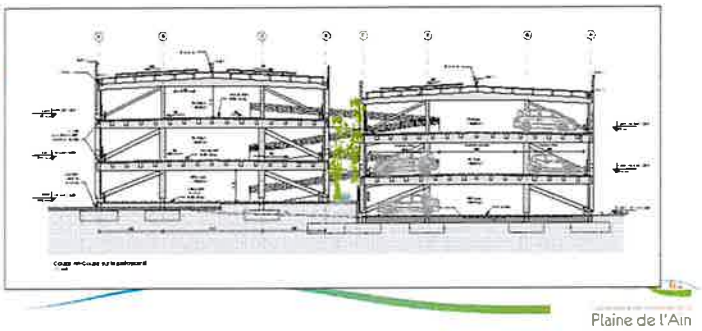

Plaine de l'Ain

Les études ont démarré à la rentrée 2024. La notification des marchés entreprises est prévue en mars 2026. La livraison du projet est programmée à l'hiver 2027.

En parallèle, une mission de recrutement d'un AMO est en cours, pour l'élaboration d'un plan guide sur le secteur de la gare de Meximieux, qui connaîtra elle aussi une hausse importante de fréquentation.
L'objectif est l'attribution du marché d'AMO en juin 2025 pour une restitution du plan guide fin 2025 et l'élaboration des pièces écrites de mission de Maitrise d'œuvre début 2026

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250519-D20250519-095-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

Planning

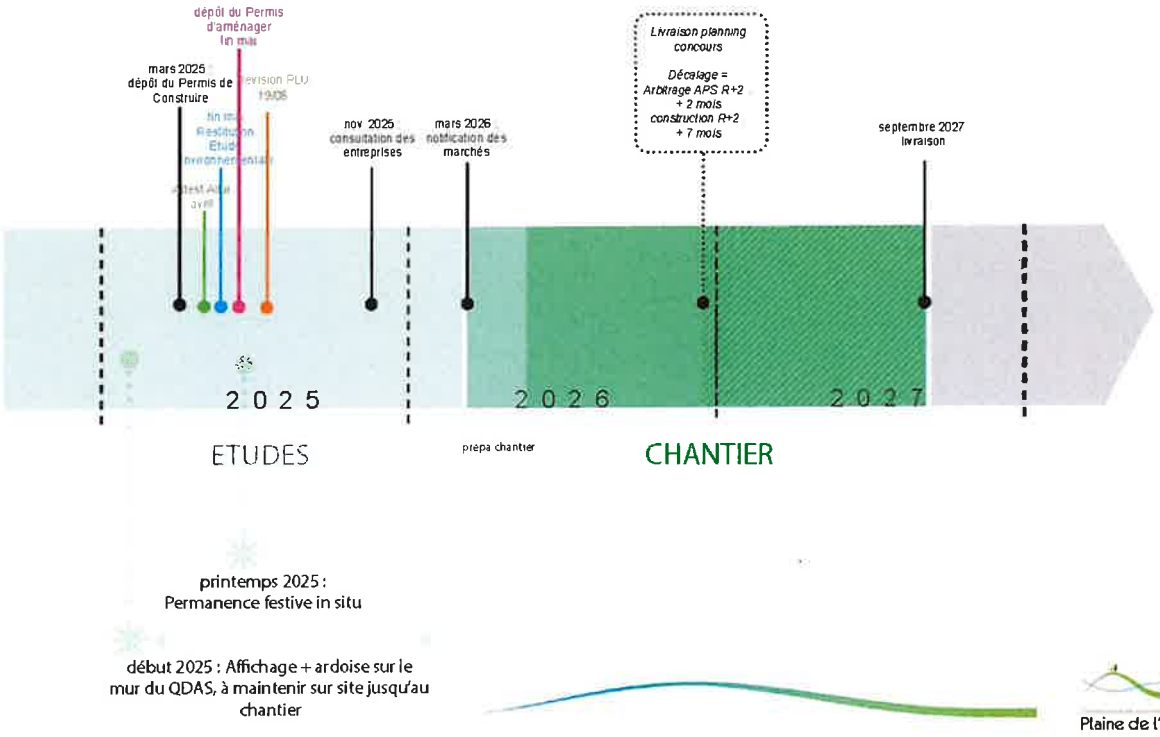

Il s'agit aujourd'hui de valider l'Avant-Projet Définitif, approuver le budget et plan de financement prévisionnel.
Le coût des travaux est estimé à 5 855 000 € HT en phase APD. La part du lot charpente en bois est estimé à environ 1 500 000 €.
Le montant prévisionnel des subventions est de 1 130 272 €, soit près de 20 %.

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250519-D20250519-095-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

A la fin de la phase APD, le budget du projet est estimé à 5 855 000 € HT, avec le budget et plan de financement prévisionnel suivant :

Budget et plan de financement prévisionnel parking en étage et paysager à Ambérieu en Bugey

Lots	Dépenses en HT des corps d'état	Montant en € (HT)
	STRUCTURE / CLOS COUVERT	3 245 000 €
1	GROS-OEUVRE	1 292 000 €
2	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE	1 953 000 €
	CORPS D'ETATS D'EQUIPEMENTS	480 000 €
3	METALLERIE / SERRURERIE	370 000 €
4	PEINTURE / MARQUAGE AU SOL	60 000 €
5	ASCENSEUR	50 000 €
	CORPS D'ETATS TECHNIQUES	380 000 €
6	ELECTRICITE CFO CFA - hors coût de raccordement bâtiment	309 000 €
7	SYSTÈME DE COMPTAGE	71 000 €
	TOTAL TCE HORS TERRASSEMENTS / VRD / PAYSAGE	4 105 000 €
	TERRASSEMENTS / VRD / PAYSAGE	1 750 000 €
8	TERRASSEMENTS / VRD	760 000 €
9	PAYSAGE	990 000 €
	TOTAL BASE TCE	5 855 000 €

Recettes	Montant €
Agence de l'eau (dépense éligible infiltration eau pluviale)	300 000 €
Région AURA (aide bois construction)	90 000 €
Région (aide vidéosurveillance)	100 000 €
CD 01 - aide équipement structurant	150 000 €
CD 01 - transition ecologique	140 272 €
Etat - Fond vert	350 000 €
Sous total subventions	1 130 272 €
Autofinancement CCPA	4 724 728 €
	5 855 000 €

Le vice-président sollicite le conseil pour valider ce projet.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 69 voix pour et 1 abstention (M. Ludovic PUIGMAL) :

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif, ainsi que le budget et le plan de financement prévisionnel tels que présentés.

- AUTORISE le président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne-Rhône Alpes, du Département de l'Ain et de toute collectivité ou organisme susceptible d'apporter son soutien.

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

.../...

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250519-D20250519-095-DE
Date de télétransmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au projet.

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2025
Publiée le 27 MAI 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN
Siège CHAZEY SUR AIN